

## PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu  
les 24 et 25 novembre 2004 sur le Campus de Schoelcher

sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE,  
Président de l'Université

### MEMBRES ELUS PRESENTS :

*(Collège A)*

MM. NAKOULIMA Ousseynou ; OUENSANGA Alex ; JANKY Eustache ;	MM.	CLERGEOT Henri ; BURAC Maurice ; VIRASSAMY Georges ; CELMENE Fred ;	MM.	BERNABE Jean ; DAVIDAS Lionel ; BURAC Maurice ;
---	-----	--	-----	---

*(Collège B)*

MM. THERESINE Christian ; MAURIN Alain ; JASOR Yves,	MM.	VALMORIN Vincent ; PERROT Sébastien ; KOUADIO Fily ;	MM.	LINGUET Laurent ; DANIEL Justin ; CONFIANT Raphaël ; LETANG Gerry,
--	-----	--	-----	---

*(Collège LATOS)*

Mmes CAZALON Marie-Noël ; TARADE Yolaine ;	MM.	JOSEPH Yvon, PORTECOP Olivier,	M.	MARBOT Alain ;
---	-----	-----------------------------------	----	----------------

*(Collège Etudiants)*

Mlles FRANCOIS Taha <sup>(11h15)</sup> , COUCHY Gerty ; RAMASSAMY Sandrine ; JEAN-BAPTISTE M-D. ;	MM	CABRION Gérard, LOLLIA-LEFI Léonce ; LAQUITAINE Steve ; DURANTY Malik ;	MM.	LOUISON Daniel, EUTROPE Jean-Pierre,
--	----	--	-----	---

*(Personnalités extérieures)*

Mme LALSIE Marie-Josée ; PIERRE-JOSEPH Alice ;	MM.	LECANTE André ; SALA Georges-Henri ;	M.	SUEDILE Pierre (12h)
---	-----	---	----	----------------------

### MEMBRES ELUS AYANT DONNE PROCURATION :

*(Collège A)*

MM. Jean-Marie BRETON à Georges VIRASSAMY,  
Claude MAILLE à Henry CLERGEOT ;

*(Collège B)*

MM.

*(Collège LATOS)*

Mme Marie-Claude LESCS à Marie-Noëlle CAZALON

*(Collège Etudiants)*

Mlles Taha FRANCOIS à Malik DURANTY  
M. André PONGON à Malik DURANTY

*(Personnalités extérieures)*

MM. Vital Max GLAUDE à Alice PIERRE-JOSEPH ;  
Pierre ZAMMIT à Georges-Henri SALA ;

## MEMBRES ELUS ABSENTS :

*(Collège A)*

MM. PHAN Duc Loi, MM. JEAN-BAPTISTE Georges

*(Collège B)*

M. GRIVELET Stéphane

*(Collège Etudiants)*

Mlle LOUTOBY Heidi, M. DARIBO Ralph

*(Personnalités extérieures)*

MM. FALEME Alex ; MM TOUSSAY Hervé, MM. STRAZEL Francis,  
BUISSON Georges ; DE JAHAM Roger, DOQUIN Patrick,

## INVITES PRESENTS :

*Administration Générale*

MM. DARRAS Jean-Pierre, Secrétaire Général,  
VALDEVIT Bruno, Agent Comptable,

*Cabinet*

M. HANOT Boris, Chef de Cabinet,

*Services communs*

M. BERNABE Marie-Françoise, Directrice du SCD  
Mmes BERCION Sylvie, Directrice du SCUIO-IP,  
FEDEE Simone, Directrice du SUAPS  
MORAVIE Rose-Marie, Directrice du SUEPFC,

*Conseils Centraux*

MM. LOUIS Max, Vice-Président du Conseil Scientifique,  
NARAYANINSAMY Jacky, Vice-Président du CEVU,

*CUR*

MM. HENRY Olivier, Vice-Président du CUR Guyane,  
SAINT-CYR, Vice-Président du CUR Martinique

*Institut et UFR*

Mme CARTON Michèle, Directrice du STAPS,  
M. HUISMAN Olivier, Directeur de l'IESG,

*IUFM*

M. DORVILLE Max, Directeur IUFM Guadeloupe

*Le quorum atteint (43/60), le Président ouvre la séance à 9h30.*

Le Président salue les membres du Conseil et précise que le Professeur BRETON a donné procuration à Monsieur VIRASSAMY, le Professeur MAILLE au Professeur CLERGEOT, Madame LESCS à Madame CAZALON, Monsieur POGNON à Monsieur DURANTY, Monsieur GLAUDE à Madame PIERRE-JOSEPH ; Monsieur ZAMITT à Monsieur SALA.

#### **INFORMATIONS DU PRESIDENT :**

Le Président accueille le Vice-Président du CUR de la Guyane, Monsieur Olivier HENRY, qui assiste à son premier Conseil d'Administration.

Le Président évoque la particularité de ce Conseil d'Administration, organisé sur deux jours. Les administrateurs seront appelés à se prononcer sur de nombreux projets engageant l'avenir de l'Université tels que : le LMD ; le contrat quadriennal ; la refondation ainsi que le Budget primitif 2005. Il poursuit, en précisant que la première journée sera consacrée aux questions qualifiées de politiques et la matinée du 25 novembre permettra d'évoquer des points plus techniques même si le Budget de l'Université doit être le reflet d'une politique.

Il souligne que les débats seront sûrement passionnants, parfois passionnés. Il souhaite que ces échanges se fassent dans un bon esprit et en toute sérénité. Il demande à chacun de faire preuve de discipline afin de faciliter la gestion de ce long conseil qui devra traiter tous les points inscrits à l'ordre du jour y compris les questions diverses.

Le Président tient aussi à apporter un éclairage sur les différentes mesures prises à la suite des dégâts engendrés par les pluies torrentielles de ces derniers jours aux Antilles et insiste particulièrement sur le pôle Guadeloupe qui a souffert récemment d'un séisme de magnitude 6.3 sur l'échelle de Richter. Il précise qu'après un contact avec la cellule de crise de la Préfecture puis avec le Recteur de la Guadeloupe, il a pris la décision de fermer provisoirement tous les bâtiments universitaires du pôle Guadeloupe afin de procéder aux contrôles nécessaires.

Cette vérification de nos bâtiments a été menée par une équipe d'experts désignés par le Préfet. Après expertise des dits bâtiments, les autorisations d'accès du personnel et des usagers ont été validées, excepté le « bâtiment recherche » pour lequel, une expertise plus approfondie est demandée.

Le Président rappelle ainsi, qu'à ce jour, les enseignements ont repris normalement sur les deux campus de la Guadeloupe. Le « bâtiment recherche » restera quant à lui fermé aux usagers et aux personnels jusqu'à la fin de l'expertise approfondie qui déterminera son ouvrabilité au public.

Le Président souhaite informer, d'autre part, les membres du Conseil de l'acquisition d'un matériel d'enregistrement perfectionné pour les réunions de l'Université. Il précise que les débats du Conseil d'Administration seront enregistrés sur ce nouveau support numérique.

Il demande d'éviter les apartés, notamment pour les collègues placés à proximité des microphones.

Au titre des propos liminaires, le Président présente un récapitulatif des inscriptions pour cette rentrée 2004, un bilan de l'édition des diplômes et un rappel des échéances de l'année 2005. Ainsi, à ce jour, 11.603 étudiants sont régulièrement inscrits à l'UAG dont 4.970 pour le pôle Guadeloupe ; 1.321 pour le pôle Guyane ; 5.312 pour le pôle Martinique.

Les diplômes de l'année 2002/03 ont tous été édités. Ils sont, à ce jour, transmis aux différents Recteurs pour signature. Les diplômes de l'année 2001/2002 sont en cours d'édition.

Le Président termine son propos en retraçant les échéances politiques de l'année 2005, notamment :

- en janvier 2005 : le renouvellement des collèges IATOS et enseignants aux Conseils de l'UAG ;
- en février 2005 : l'élection du Doyen de la Faculté de Médecine ;
- en mars 2005 : l'élection des Doyens des UFR SEN, Droit et Economie de la Martinique et Lettres et Sciences Humaines ;
- en mai 2005 : le renouvellement du collège étudiants aux Conseils de l'UAG ;
- en juin 2005 : l'élection du Directeur de l'IUT.

Avant de débiter les travaux du Conseil, le Président précise qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour l'étude d'une motion de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques de Guadeloupe. Il demande à cette occasion aux membres du Conseil s'ils ont des propositions de modification ou des points à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur BERNABE souhaite que le Conseil aborde dans le cadre des questions diverses un incident qui lui tient à cœur : il s'agit de défendre l'honneur d'un collègue géographe. Il a en effet reçu dans son casier, comme tous ses collègues, un infâme libelle qui remet en cause la réputation scientifique de ce collègue et demande à ce que le Conseil tranche le plus vite possible cette question.

Monsieur NAKOULIMA propose un changement de l'ordre du jour : après avoir souligné l'importance des points à aborder, il rappelle que la forme ne doit pas prendre le pas sur le fond, la recherche et le LMD doivent donc selon lui être abordés en premier.

Il propose ainsi d'aborder : le LMD, la recherche, le contrat et après seulement le point sur la refondation qui lui apparaît être l'instrument au service de ces missions.

Monsieur le Président LECANTE rejoint la proposition de Monsieur NAKOULIMA.

Monsieur VALMORIN souhaite une information sur un projet CPER « modélisation mathématique du phénomène de la dingue » et celui concernant l'approbation technique du plan de financement « mise en place d'un réseau informatique ».  
Le Président précise que ces points seront abordés en questions diverses.

Monsieur JASOR évoque le travail effectué par la commission ad hoc présidée par le Professeur BRETON qui a été analysé en Conseil restreint et qui devait être validé par la séance plénière.

Le Président précise que ce document sera évoqué lors des questions diverses.

Monsieur PERROT souhaite un point d'information sur l'étude engagée sur l'implantation de l'UFR STAPS.

Monsieur EUTROPE, souhaite que le Conseil se prononce sur 3 points relatifs à la vie étudiante : le transport étudiant en Martinique, la pénurie inqualifiable au niveau des assistantes sociales, les exonérations de droits d'inscription avec modification du formulaire joint aux réponses apportées par les étudiants.

Le Président demande au Secrétaire Général de reprendre la liste des questions diverses : Modification des projets CPER de la Guyane ; Projets CPER de la Guyane ; Rapport de Mr BRETON sur le démembrement des composantes.

Monsieur BERNABE interrompt le Secrétaire Général pour lui demander que sa requête soit placée à l'endroit où il l'a indiqué.

Les questions diverses sont ainsi formulées : situation du collègue géographe de l'UFR Lettres et Sciences Humaines en Martinique ; points sur les dossiers CPER ; rapport de la Commission présidée par le Pr BRETON ; le transport des étudiants en Martinique ; la problématique du poste d'assistante sociale sur le campus de Schoelcher ; l'exonération des droits d'inscription des étudiants ; la situation de l'implantation de l'UFR STAPS.

#### **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

L'ordre du jour est arrêté comme suit par le Président :

- Pour la journée du mercredi 24 novembre 2004 :
  1. Propos liminaires du Président
  2. Approbation du procès-verbal du CA des 01 et 02 juillet 2004 ;
  3. Approbation des propositions du Conseil Scientifique du 22 novembre 2004 ;
  4. Approbation des propositions du CEVU du 23 novembre 2004 (dont l'architecture du LMD) ;
  5. Contrat quadriennal :
    - a) Bilan du contrat en cours;
    - b) Grandes orientations du contrat 2006-2009 ;
  6. Point sur la refondation :
    - a. Informations du Président et débat ;
    - b. Approbation de la modification du statut des CUR et en conséquence, celle du statut de l'UAG ;
- Pour la matinée du jeudi 25 novembre 2004 :
  7. Points financiers :
    - a) Approbation de la Décision Budgétaire Modificative N°3 ;
    - b) Discussion et approbation du budget primitif 2005 ;
    - c) Approbation des tarifs de locations des salles de l'UAG ;
    - d) Approbation de sorties d'inventaire ;
  8. Points juridiques :
    - a) Contrats de travail et conventions ;
    - b) Proposition et approbation de la procédure relative aux conventions ;

- c) Proposition et approbation du règlement intérieur de l'achat public ;
- d) Election, sur proposition du CUR de la Guadeloupe, du Directeur du CRI-G ;
- e) Approbation de la modification du statut :
  - De l'UFR Lettres et Sciences Humaines : département pluridisciplinaire de Saint-Claude et en conséquence, celle du statut de l'UAG ;
  - Du Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'aide à l'Insertion Professionnelle des étudiants (SCUIO-IP) ;
- f) Proposition et approbation des demandes d'associations pour un rattachement de leur siège social à l'UAG ;
- g) Point sur le Consortium Couperin ;

9. Motion de l'UFR SJE de la Guadeloupe:

10. Questions diverses :

- Modification des projets CPER de la Guyane ;
- Projets CPER de la Guadeloupe ;
- Point sur les atteintes à l'honneur d'un géographe de l'UFR LSH ;
- Rapport de Mr BRETON sur le démembrement des composantes ;
- Problème des transports en commun pour les étudiants du pôle Martinique ;
- Point sur les exonérations de droits d'inscription accordées aux étudiants ;
- Point sur la carence de poste d'assistante sociale sur le pôle Martinique ;
- Point sur l'étude d'implantation de l'UFR STAPS.

#### Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du CA du 25 mars 2004

Monsieur BERNABE souhaite une mesure suspensive sur un certain nombre de points qui concerne le procès-verbal. A la demande du Président, Monsieur BERNABE précise sa demande qui est relative au point sur la refondation, mais après vérification, Monsieur BERNABE retire sa requête.

Madame BERCION précise qu'à la page 10/28, quatrième paragraphe qu'aux fonctions de chargé d'étude, elle souhaite que soit ajouté « impliqué dans le bilan social de l'établissement » comme elle l'avait précisé en séance.

Madame BERNABE, qui rappelle son absence au dernier CA, souhaite préciser, après demande de Monsieur FAULE qui la représentait, qu'il s'agit d'une ouverture de 60 heures uniquement et non « plus de 60 heures » (p.24/25). Sur la forme, elle propose en page 14 - 5<sup>ème</sup> paragraphe, de remplacer « sans remettre » par « s'en remettre ».

Monsieur JASOR propose la correction du nom de Monsieur SARLA en page 14/28 : « SARLA » et non « SARLAT ». Il poursuit par l'article 27 qui évoque le département pluridisciplinaire et celui d'agronomie tropicale. Après discussion, le Président propose la correction suivante : « le département pluridisciplinaire englobe le département d'agronomie tropicale et des enseignants de langues qui n'étaient pas au département d'agronomie tropicale ».

Monsieur SALAS sur cette délibération souhaite la correction suivante : modifier « reste » par « unanimité ».

Le Président soumet donc à approbation le procès-verbal du Conseil d'Administration tenu les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2004 sur le campus de Fouillole, sous réserve des modifications sus-mentionnées

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-046	Ne prend pas part au vote	01
	Abstention	04
	Contre	03
	Pour	36

*Le procès-verbal des CA du 01 et 02 juillet 2004 est adopté.*

#### Point 2 : Approbation des propositions du Conseil Scientifique du 22 novembre 2004

Le Président demande au Vice-Président du Conseil Scientifique de bien vouloir présenter le relevé de propositions du Conseil Scientifique (CS) qui s'est tenu le 22 novembre 2004.

Sur les suppliques de Messieurs EUTROPE et BERNABE qui souhaitent disposer de temps pour apprécier un document distribué à l'ouverture de la séance, le Président rappelle le principe adopté par le Conseil d'Administration (CA) d'organiser les conseils de l'UAG sur une seule et même semaine afin d'amortir les coûts d'organisation.

Il précise que le Vice-Président du Conseil Scientifique, Max LOUIS, comme à l'accoutumé depuis plus d'un an, présente le relevé de proposition du CS et qu'à cette issue les membres du CA peuvent demander tous les compléments d'information nécessaires avant de procéder au vote.

Après avoir rapidement évoqué le premier point qui concernait le procès-verbal du CS, Monsieur LOUIS s'attarde sur le point relatif à l'examen des demandes financières issues des équipes de recherche dans le cadre de l'appel d'offre « BQR 2005 » (Bonus Qualité Recherche). Il évoque le rôle joué par le CS qui attribue ces aides en fonction de la politique scientifique retenue et poursuit par une explication sur la procédure du BQR, qui a, précise-t-il, déjà fait l'objet d'une information dispensée sur les trois pôles de l'UAG. Il rappelle à ce titre que les différents dossiers sont examinés par la section permanente du Conseil Scientifique.

Il informe les membres du CA que le CS devait répartir les différentes aides pour la politique contractuelle de la recherche scientifique : les échanges inter-pôles, les soutenance de thèses, BQR (actions spécifiques, colloques, missions d'échange scientifique). Il souligne que le principe de répartition retenu tient compte des observations du dernier CA c'est à dire dissocier 50% de la répartition en fonction du barème utilisé habituellement et 50% en fonction des effectifs des équipes. Max LOUIS redit, à ce titre, que l'axe 1 de la politique contractuelle concerne l'intégration de nouveaux collègues au sein d'équipes labellisée. Sur ce point, le Conseil Scientifique a adopté l'ensemble des propositions de la section permanente à l'unanimité. Il restait alors 1.000 € pour les actions spécifiques, ces crédits ont été alloués au SCD pour la documentation recherche, soit au total 4000 € sur le budget 2005.

Le Vice-Président du CS poursuit en évoquant la décision de réunir une commission de réflexion sur la politique éditoriale de l'UAG avant la fin du contrat. Il informe les membres du Conseil que le bilan du contrat recherche 2002-2007 n'a pu être présenté en raison de l'absence de réponses de plusieurs responsables d'équipes.

Monsieur LOUIS rappelle aussi d'une part, que Monsieur Michel DUPONT s'est engagé à présenter un bilan écrit et chiffré de la politique de l'école doctorale et à proposer un nom pour cette école. Le CS a validé la déclaration de politique scientifique élaborée par ses soins à partir des travaux de la commission qui a travaillé sur la préparation du questionnaire évoqué en supra ainsi que sur les axes de la politique de recherche à développer dans le cadre du prochain contrat 2006-2009.

Le Vice-Président du CS tient à cette occasion à reprendre les conclusions de son Conseil : les différents objectifs de cette politique cadrent avec la volonté de l'UAG de favoriser les contacts scientifiques entre enseignants-chercheurs et chercheurs autour des équipes multi-sites (Guadeloupe, Guyane et Martinique).

Le Conseil Scientifique a examiné les demandes de reconnaissance des équipes pour le prochain contrat, souligne aussi Monsieur LOUIS. Cette demande comportait : l'intitulé, la composition des équipes en enseignants-chercheurs, chercheurs d'organismes extérieurs, autres chercheurs, les ITA et le nombre de doctorants à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2004 et enfin les thèses soutenues depuis 2001. Le CS a donné un avis favorable pour la transmission de ces demandes, sachant que certaines équipes comportent moins de 4 chercheurs. Ce dernier point, précise le Vice-Président du CS, avait été abordé avec le Ministère qui a précisé qu'il accepterait des équipes de 6 à 7 membres. Mais que les équipes composées de 3 membres ne seraient pas reconnues. Il propose donc la négociation d'une attribution de PPF pour permettre à ces équipes de fonctionner pendant ces 4 années en équipes émergentes afin de préparer le contrat suivant.

Le Vice-Président du CS informe les membres du CA qu'une proposition a été faite par Lionel DE REYNAL pour établir une convention entre RFO, le Carbet des Sciences et l'UAG dans le cadre de l'émission télévisuelle « Matin Peyi ». Cette convention a pour objectif de faire état des recherches menées par les doctorants de l'UAG. Un avis favorable du CS a naturellement été donné afin que ces activités soient valorisées et vulgarisées pour présenter à la population les travaux de recherche de l'UAG.

Le Conseil Scientifique a procédé à la désignation des membres du jury de thèse qui sera appelé à attribuer deux prix de thèses. Ce jury est composé de 7 membres, il sera présidé par le Président de l'UAG avec la participation de professeurs responsables d'équipe d'accueil.

Monsieur LOUIS précise que le financement des jurys de thèse et des HDR n'ont pu être évoqués faute de temps.

Monsieur BERNABE souhaite remercier les membres du Conseil Scientifique car la requête visant à une plus grande équité entre les groupes de recherche quant à la distribution des fonds lui agréée. Sur la problématique des équipes composées de 3 membres, il rappelle que son groupe en comporte 27 avec une égalité de subvention. Il demande ainsi au Vice-Président si le CS a pu rééquilibrer les comptes et souhaite obtenir les renseignements qui permettront d'évaluer si ce redressement, appelé de ses vœux, a été réalisé à la hauteur de ce qu'il souhaite pour son groupe de recherche.

En réponse, Monsieur LOUIS prend pour exemple les missions d'échange scientifique : 33.339 € à répartir pour des demandes toutes extrêmement importantes. Plutôt que de proposer un saupoudrage, il a été accordé uniquement le maximum correspondant à la moitié des membres des équipes. Pour étayer son propos, il prend l'exemple d'une équipe de 6 personnes qui aura donc 3 missions et évoque les critères permettant d'identifier les types de missions : mission « Caraïbe » (coeff2), missions « Invités » (coeff3), missions « nationales » (coeff3), missions « internationales » (coeff4). Lorsque l'on tient compte de l'ensemble des missions cela représente 61,968 € le point. Le reste des crédits, l'autre moitié, est réparti en fonction des effectifs des équipes par une règle de trois.

Monsieur BERNABE se dit non mathématicien mais tout de même capable d'analyse. Il rappelle qu'il n'a pas cédé à la facilité lors de la réunion du GEREC en demandant à chacun d'être raisonnable. Il souhaite encore un effort de justice car il y a, selon lui, des gens honnêtes et d'autres, pas malhonnêtes, mais qui pourraient apparaître comme tel. Il souhaite savoir d'autre part si les deux chercheurs qui viennent de s'installer dans son groupe seront pris en compte dans le prochain BQR.

Le Vice-Président lui répond que dans le cadre du prochain BQR (prochain contrat) les nouvelles équipes seront prises en compte.

Monsieur JASOR souhaite un éclaircissement sur les différentes missions d'échanges scientifiques. Le Vice-Président du CS lui rappelle les trois types de missions : invités vers l'extérieur, invités à l'UAG et la participation à des colloques sur présentation du résumé d'une communication qui sera faite à ce colloque.

Monsieur JASOR pense qu'il faudrait donner un « coup de pouce » au type de missions faisant suite à des invitations. Le CS pourrait se prononcer sur la qualité de ces missions (références et indications substantielles sur la dynamique des échanges dans lesquels ils sont engagés) afin d'y apporter une aide financière.

Monsieur NAKOULIMA souhaite intervenir sur le point 6, la politique scientifique. Il lui semble que le seul maître mot qui doit diriger la réflexion sur la politique scientifique c'est le LMD et insiste sur le fait que le LMD doit être adossé à la recherche, la recherche n'ayant pas de justification s'il elle ne comporte pas de lien avec la formation.

Il réitère ensuite son souhait de voir l'engagement de la recherche dans les formations et demande que soient refusées les équipes de recherche qui n'ont pas de lien avec la formation.

Monsieur NAKOULIMA termine son propos en formulant le souhait que le CA fixe une politique, hiérarchise les propositions et étudie la déclaration de politique générale.

Monsieur VALMORIN souhaite une précision concernant la composition du jury de thèse évoqué par le Vice-Président du Conseil Scientifique et fait part de son regret quant au point 12 qui n'a pu être abordé car la problématique du financement des HDR et Thèses reste entière.

Le Vice-Président du CS lui rappelle que tous les jurys de Thèses et HDR se sont réunis. Le prix de thèse est à 4.000€ : 2.000€ en provenance du CS et 2.000€ en provenance de l'Ecole Doctorale (ED). Le Jury se compose de représentants du CS et de l'ED : 3 professeurs en SEN et 3 professeurs en sciences de l'homme et de la société. S'il y a des thèses en dehors de ces domaines, il est prévu de faire appel à des spécialistes.

En réponse à la question sur le lien LMD - recherche, le Vice-Président du CS précise qu'il a présenté le relevé de décisions du CS et non la politique scientifique de l'établissement. Les travaux sur le LMD respectent le schéma proposé par le Ministère.

Madame LALSIE, souhaite intervenir sur le point 9, les émissions « Matin péyi ». Pour la Martinique et la Guadeloupe les organismes retenus sont le CSTI et le CRESTIG ; alors que pour la Guyane d'autres groupes ont été retenus. Le rôle du CRETIG lui paraît central en Guyane, elle ne comprend donc pas les critères retenus pour sélectionner ces organismes.

Le Vice-Président du CS lui répond que le CSTI a été proposé comme le GRIG pour lequel il dispose le plus d'informations. Il rappelle que l'UAG reste ouvert à d'autres propositions.

Monsieur SALA, en qualité de vice-président du CRESTIG, précise que le CSTI de Guyane c'est le CRESTIG. Il est vrai que le CRESTIG en Guyane connaît quelques difficultés mais que sa vocation première c'est la valorisation de la recherche. Il formule, à ce titre, le regret de l'absence de l'UAG dans son CA, d'autant que sa place est prévue dans les statuts.

Il poursuit sur le point 6, les grands axes prioritaires de la recherche, et affirme, d'un point de vue guyanais, se reconnaître complètement dans ces propositions (offre de recherche au futur PUG, les grandes orientations sur les assises de la recherche, les grands axes définis par le comité scientifique du GIP). Il attend tout de même un document plus complet avec les priorités, les intérêts et les possibilités de relations avec les organismes de recherche.

Monsieur DANIEL dit appartenir à une équipe pluridisciplinaire qui se reconnaît dans les axes définis et particulièrement celui de l'étude des systèmes juridiques et économiques dans la zone Caraïbe-Amériques. Il suggère, contenu de la dimension multidisciplinaire de cette équipe et de l'effort déployé pour avoir une approche transversale des questions, qu'à côté des qualificatifs économiques, sociaux et juridiques, soit ajouté celui de politiques.

Monsieur MAURIN souligne qu'il est dommage de constater l'absence de référence de certaines équipes et rappelle l'absence de locaux pour les chercheurs de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques.

Le Vice-Président du CS fait remarquer que le rapport signale les insuffisances en ITA et en locaux. Il précise que ces éléments peuvent être repris dans la déclaration de politique scientifique.

Monsieur LECANTE souhaite que soit précisé l'axe dans lequel la problématique de l'eau sera traité. Il lui apparaît regrettable de voir les catastrophes naturelles se produire sans que soient effectuées des recherches scientifiques dans le but de les prévenir ou de les amoindrir. Il rappelle à ce titre le rôle essentiel des chercheurs dans ce domaine et souhaite voir émerger un leader dans le domaine de la problématique de l'eau.

Le Vice-Président du CS précise que le contrat quadriennal est un contrat d'objectif dans lequel l'Université doit s'engager là où il existe des équipes de recherche compétente. Il lui paraît ainsi difficile de présenter une action de recherche sur la thématique de l'eau. Mais un regard sur les grands axes permet de constater l'existence d'une équipe travaillant sur l'étude et la prévention des risques majeurs. La problématique de l'eau pourrait de manière transversale se développer à travers cet axe.

Monsieur SALA réagit sur le point 3, la politique éditoriale et sur le point 6, la politique de valorisation de la recherche. Il souhaite répondre au collègue MAURIN, car il croit que, dans le cas de difficultés, il faut compter sur les organismes de recherche.

Monsieur MAURIN rappelle qu'il évoque les équipements basiques et souhaite que le CS apporte des réponses précises. Aucun personnel administratif titulaire n'est affecté à l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques de Guadeloupe pour la recherche.

Monsieur NAKOULIMA prend acte des précisions du Vice-Président du CS mais autant les Masters doivent s'appuyer sur des laboratoires de recherche, autant les laboratoires devraient générer aussi des formations sans pour autant en assurer le pilotage. Il termine par le souhait que tout étudiant diplômé devrait avoir un projet de recherche dans un ou plusieurs laboratoires.

Le Président fait part de l'émotion de la CPU quant aux conclusions des assises de recherche à Grenoble et notamment, la place réservée aux grandes écoles et organismes de recherche, au détriment de l'Université dans la recherche publique en France. Il précise que la CPU a entrepris une véritable action de sensibilisation des politiques et des médias sur ce dossier.

Après ces échanges, le Président soumet donc à l'approbation du Conseil le relevé de décisions du CS plénier tenu le 22 novembre dernier.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-047	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	09
	Contre	00
	Pour	

*Les propositions du Conseil Scientifique sont approuvées par le Conseil d'Administration.*

Avant d'aborder le prochain point à l'ordre du jour, le Président rappelle que la déclaration de politique scientifique fera l'objet de navette avec les ministères. Il n'est pas à ce stade un document fini et sera donc amendé. Il informe le Conseil que ce point sera à l'ordre du jour des prochains CS et CA jusqu'à la signature du contrat prévu fin 2005.

### **Point 3 : Approbation des propositions du CEVU du 23 novembre 2004 (dont l'architecture du LMD)**

Le Président demande au Vice-Président du CEVU de présenter les propositions de ce Conseil.

Monsieur NARAYANINSAMY propose ainsi de scinder sa présentation en deux points : le relevé de décisions du CEVU puis le LMD.

Le Vice-Président du CEVU présente ainsi aux membres du Conseil les 6 points du relevé de propositions du CEVU du 23 novembre 2004 :

- Il aborde en premier lieu l'adoption du procès-verbal de la réunion du CEVU du 30 juin 2004 par les élus de ce Conseil ;
- Les projets d'ouverture de nouveaux diplômes sont, en deuxième point, abordés par Monsieur NARAYANINSAMY :
  - Concernant les DU de la Faculté de Médecine : le DU « Implantologie » reçoit un avis défavorable motivé ; le DU de « Traumatologie du sport » reçoit un avis favorable ; l'étude du DU « Urgences chirurgicales » est reporté à une prochaine séance; quatre nouveaux dossiers de DU sont proposés le jour même, aucune analyse ne pouvant être effectuée, leur étude est reportée (« DIU Subaquatique et Hyperbare », « DU Psychopathologie du Bébé », « DU de Thérapie comportementale », « DU de médecine de rééducation ») ;
  - le partenariat UAG (SUEPFC) / Paris XII est évoqué. Il vise l'ouverture d'une licence IUP « management de projet, de dispositifs et d'organisation » (option espaces sociaux dans les organisations du travail) : un avis favorable est émis ;
  - Pour le SUEPFC, le dossier de mise en œuvre d'un DU de techniques immobilières ( DUTIM) n'est pas complet : le Conseil donne son accord pour poursuivre les démarches suite à ce bilan d'étape.
- La politique des Diplômes Universitaires à l'UAG a fait l'objet d'un long débat précise le Vice-Président du CEVU. La nécessité d'un cadrage général au vu du nombre important de dossiers traités en découle. Un projet sera donc soumis au prochain CEVU ;
- Pour faciliter et coordonner la mobilité des étudiants, dans le cadre d'échanges, le BRI a soumis à l'approbation du CEVU un cadre de mise en œuvre de ces échanges. Cette proposition nécessite une modification de l'article 19 du

Règlement Général du Contrôle des Connaissances (RGCC) précise le Vice-Président afin de permettre à ces étudiants d'accéder désormais au régime spécial s'ils en formulent la demande. Cette proposition a été adoptée par le CEVU.

- Le CEVU s'est prononcé poursuit Monsieur NARAYANINSAMY pour la validation des propositions des commissions FSDIE « Aide Sociale » pour un montant de 10.816 € ; celle intitulée « Aide aux projets » avec 2000€ pour le projet de Guyane, 7.000 pour ceux de Martinique 7000€ et enfin 6.830€ pour les dossiers de Guadeloupe. Le Vice-Président souhaite informer le CA des difficultés rencontrées avec le projet du CDSU Guyane. La non conformité de certain nombre de documents proposés à la commission fait l'objet de requêtes supplémentaires. Le CDSU, organisateur du Raid Guyane, s'est engagé à fournir un procès-verbal en bonne et due forme de l'assemblée générale comprenant les justificatifs réglementaires de l'élection du Bureau. Ce dossier sera ainsi débloqué dès réception de ces documents.
- Sur la procédure d'exonération approuvée par un précédent CA, le CEVU propose une modification des points 6/ et 8/. Il s'agit notamment de faire en sorte que les assistants sociaux de nos trois pôles puissent assister aux commissions en charge de l'étude de ces dossiers.

Suite à cette présentation, Monsieur EUTROPE souhaite une suspension de séance afin de permettre aux élus étudiants de se consulter sur la procédure indiquée aux étudiants dans le cadre de l'exonération des droits d'inscription.

Le Président lui répond qu'une pause est prévue pour une collation dans quelques minutes et lui propose que les étudiants en profitent pour se concerter.

Monsieur CONFIANT précise qu'en Lettres et Sciences Humaines un ancien DU a été abandonné au profit d'une licence de langues et cultures régionales. Il souhaite savoir si ce DU peut-être relancé au vu de la demande des haïtiens, dominicains et sainte-luciens.

Monsieur NARAYANINSAMY lui précise que cette demande doit être faite au CEVU accompagnée d'un cahier des charges, les habilitations faisant l'objet d'une validation temporaire mais renouvelable.

Monsieur LETANG rappelle l'existence d'un DU avec options créole et indienne et souhaite voir être renouvelées ces deux options.

Le Vice-Président du CEVU lui rappelle qu'un des principes forts d'un DU est son autofinancement, car l'Université ne peut pas supporter le coût de ces formations sur sa DGF.

Monsieur MAURIN évoque la problématique de la VAE dans l'optique d'une DU, pour s'inscrire dans des filières classiques. Il souhaite connaître le cadrage de l'établissement dans ce domaine.

Madame MORAVIE précise que les DU sont mis en place, en général, en accord avec une composante. Elle précise que si l'étudiant dépose un dossier de VAE, il appartient à la commission de VAE de déterminer les critères d'équivalences.

A cela, le Vice-Président du CEVU précise que certaines demandes de DU faisaient apparaître des niveaux de sortie. Cela pourrait induire les étudiants en erreur en leur faisant croire que l'option du DU offre une homologation nationale de formation. Il propose que les DU de l'UAG n'inscrive pas officiellement cet aspect.

Monsieur MAURIN se dit heureux d'entendre cette intervention et souhaite que soit mis un peu d'ordre dans la politique générale des DU au niveau des équivalences.

Monsieur BERNABE affiche son désaccord avec les prolongements du Vice-Président du CEVU qui, même s'ils visent une certaine rigueur, ne peuvent être acceptés. Il dit ne pas comprendre comment dans une université, où nous sommes saisis du vœu de transparence, de visibilité, de traçabilité, nous nous comportons de la sorte. Il faut au contraire, poursuit-il, indiquer de manière claire et nette les pré-requis, les attendus, les niveaux de sortie auxquels les gens peuvent prétendre. Une action contraire ne serait, à ses yeux, pas digne d'un vice-président d'université.

Le Vice-Président du CEVU précise que si on indique un niveau de sortie sans prendre la précaution d'écrire qu'il ne s'agit pas d'une équivalence à un diplôme permettant l'accès à un autre diplôme, cela constitue une faute juridique. Trop de jugements alimentent déjà la jurisprudence pour que l'UAG s'expose dans ce domaine.

Madame MORAVIE rappelle qu'un DU offre un niveau de sortie, que ce niveau n'est pas équivalent à un diplôme national ; le contexte lui paraît donc clair.

*Après quelques mots, le Président suspend les travaux à 11h30.*

-----  
*Le Président ouvre la séance à 11h50.*

A la reprise le Président rouvre les débats sur les travaux du CEVU du 23 novembre.

Monsieur EUTROPE regrette l'absence d'informations sur la procédure d'exonération des droits d'inscription, ainsi que sur les différents moyens de recours possibles. Il propose alors d'améliorer le document remis en inscrivant les coordonnées des assistantes sociales et que figure sur ce dossier une indication relative aux délais de recours.

Le Vice-Président du CEVU souhaite à cette occasion rappeler que l'exonération des droits d'inscription est une prérogative du Président qui reste libre pour la définition des critères et le pourcentage acceptable pour l'Université. Il souligne qu'une fiche explicative est jointe au dossier de demande d'exonération et que l'étudiant demeure libre de rencontrer l'assistante sociale ou non.

Monsieur THERESINE, en rappelant le caractère social de cette démarche, propose que les Doyens, appelés à connaître la situation individuelle de leurs étudiants, soumettent un avis au Président.

Madame TARADE s'étonne de ces difficultés et évoque les cas traités à l'IESG : les étudiants demandent un entretien au service de la scolarité ou au Directeur ; un entretien leur est alors proposé afin de leur expliquer « le pourquoi du comment » de cette procédure.

Après ce débat, le Président soumet les propositions du CEVU du 23 novembre 2004 hors point 4 relatif au LMD à l'approbation du Conseil d'Administration.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-047	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Les propositions sont adoptées à l'unanimité.*

Il présente ensuite au Conseil le nouveau Recteur de l'Académie de la Guyane, Monsieur Jean-Michel BLANQUER et lui demande d'adresser quelques mots aux membres du Conseil.

Le Recteur se dit très heureux d'être affecté en Guyane, notamment en sa qualité de Chanceliers des Universités ce qui lui permettra de participer au développement de l'UAG. Il se dit heureux aussi, en tant que latino-américaniste. Il souligne les enjeux du développement de l'UAG :

- celui de sa visibilité internationale. Plus la coopération sera bonne entre les Antilles et la Guyane, plus cette visibilité internationale et l'expérience presque unique dans les Caraïbes et l'Amérique du sud pourra se concrétiser et s'approfondir, poursuit-il.
- La parité, point de consensus fondamental, permettra cette bonne coexistence.
- La complémentarité doit rester une stratégie permettant l'excellence scientifique, laquelle ne peut se concevoir à ses yeux que dans le cadre d'une perspective internationale.

Il se dit heureux aussi, en tant que professeur de droit, car il se passe ici des éléments d'ingénierie institutionnelle intéressante. Obliger d'innover pour arriver à coopérer, cette université provoque pour Monsieur le Recteur de la Guyane un grand intérêt sur le plan juridique.

Le Recteur dit apprécier l'invitation du Président pour cette rencontre collective avec tous les membres du Conseil et remercie chacun d'entre eux.

Le Président remercie le Recteur pour son intervention et note la présence de trois recteurs juristes dans les académies d'implantation de l'UAG.

Il aborde ensuite les problèmes relatifs au LMD. La récente visite au Ministère a fait l'objet de premières remarques transmises aux différents groupes de travail sur le LMD précise-t-il. Il souligne qu'il ne s'agit ici que d'un rapport d'étape afin de permettre une remontée, finalisée le 1<sup>er</sup> décembre au plus tard, au Ministère. Ce texte fera donc l'objet de navettes.

Le Vice-Président du CEVU rappelle les éléments du dossier remis à jour et distribués ce matin. Son intervention portera sur quelques observations générales puis il évoquera les différents domaines.

Il précise que, sur le plan général, subsistent quelques incohérences : soit entre les mentions des Masters ; soit entre les domaines des Masters. Il propose alors de s'interroger sur la bonne cohérence de l'offre de formation, la problématique restant de savoir si une même discipline peut paraître plusieurs fois dans une mention, dans un domaine.

Au sujet de la terminologie, le Vice-Président du CEVU précise que les noms de certaines mentions étaient trop souvent une juxtaposition de différentes spécialités. Il propose donc de trouver une terminologie plus générique qui permettrait à la spécialité de prendre tout son sens. Des mentions de Masters sont parfois assorties d'une liste de laboratoires d'appui, souligne-t-il, alors que l'esprit serait de mettre en exergue le ou les 2 labos support(s) du Masters. Les autres apparaîtraient comme partenaires de la formation.

Monsieur NARAYANISAMY rappelle qu'il faut signaler l'implantation des lieux de formation, aborder la mobilité inter-pôle et envisager un échancier de mise en œuvre sur la durée du contrat.

Sur les domaines en particulier, il présente les domaines ST (sciences et technologie) et SBS (sport biologie et santé) qui au niveau M devient BSS (Biologie Santé Sport). Ces trois domaines ont des similitudes au niveau Licence. La terminologie des mentions doit être en cohérence avec ce que l'on souhaite y faire.

Toujours dans le domaine ST la mention informatique au niveau Master présente 3 parcours, précise le Vice-Président du CEVU, la limitation à 2 parcours l'un recherche, l'autre professionnelle apparaît pourtant plus probante pour le moment.

Au niveau des domaines LL (Lettres et Langues) et SHS (Sciences Humaines et Sociales) : il a été suggéré un éventuel regroupement au niveau Licence. Il précise qu'il faudra développer un argumentaire justifiant la position de l'UAG. Il souhaite attirer l'attention du Conseil sur le fait qu'à la rentrée 2006 plus aucune habilitation de formations à distance ne sera délivrée sauf dérogation du Ministère..

Le domaine LLSHTS (Lettres Langues Sciences de l'Homme des Territoires et Sociétés) fait apparaître des confusions entre info-com et sciences de l'éducation qui ne permettent pas une cohérence des différentes spécialités. Il propose plus de concertation dans ce domaine.

Le domaine DSPEG (Droit, sciences politique, économie et gestion) fait apparaître diverses problématiques qui nécessiteront des argumentaires solides pour le Ministère. De plus certaines mentions proposées sont trop spécialisées.

Monsieur le VP CEVU termine son exposé par un rappel du calendrier : à la date 1<sup>er</sup> décembre, 1<sup>er</sup> jet de l'offre de formation ; puis les groupes de travail devront travailler sur les maquettes compte tenu des notes de cadrage dont il dispose ; vers février 2005 : 2<sup>ème</sup> entrevue avec le Ministère; le 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 permettra un dernier réajustement des dossiers ; puis enfin les dossiers d'habilitation devront être approuvés par les Conseils en septembre-octobre 2005.

Monsieur BERNABE souhaite parler le premier, car il se dit interpellé par les propos du Vice-Président du CEVU. Malgré les incohérences soulignées, il dit ne pas comprendre les anomalies de « son » dossier. Après avoir tracé l'histoire de la réflexion ayant conduit à ce dossier, il souligne le processus d'évolution des différents participants, malgré les absences répétées de plusieurs collègues. Il procède à un état des lieux des différentes options du L et du M.

Monsieur VIRASSAMY souhaite informer le VP CEVU qu'il sera destinataire de complément d'information quant à la structure des domaines DSP (droit et sciences politiques). Mais il souhaite souligner qu'il ne faut pas que la réforme du LMD conduise à des choses ingérables. Il y a trop d'enseignements qui ne pourront être financés et supportés par les heures complémentaires, et d'autre part, il souligne le souci causé par la mise en place dans sa composante de parcours pour lesquels il n'a pas de compétence. Il s'inquiète des compétences de l'UFR LSH dans le domaine de l'administration publique et des sciences politiques.

M. BERNABE lui répond que cela résulte d'un contact informel entre Monsieur DANIEL et quelqu'un des LSH, et qu'après tout, les sciences politiques sont des sciences sociales.

Monsieur VIRASSAMY insiste sur le respect des champs disciplinaires et sur le fait qu'il faut un Master propre aux SJE dans les deux domaines droit et sciences politiques.

Monsieur Justin DANIEL après avoir rappelé qu'il considère les sciences politiques comme partie intégrante des sciences sociales, expose les négociations engagées avec l'IEP de Bordeaux et l'Université des West-Indies pour la délivrance d'un diplôme commun : un Master de sciences politiques valant diplôme de l'IEP de Bordeaux diplôme de l'UWI. Il demande à ce titre que cela apparaisse dans le contrat quadriennal et lors de la négociation du LMD avec le Ministère.

A ce stade des débats, le Président souhaite préciser que le LMD se met en place à coût constant.

Monsieur THERESINE dit ne pas se reconnaître dans le texte proposé. La synthèse de Monsieur BRETON n'engage que lui et il regrette la présentation confuse. Il informe le Conseil que ce texte n'engage pas son UFR.

Monsieur SAINT-CYR interpelle les membres du Conseil sur la problématique d'une duplication totale entre la Martinique et la Guadeloupe au niveau des Masters professionnels.

Monsieur VIRASSAMY souhaite souligner, en qualité de coordinateur du Droit, que ses dossiers sont prêts et qu'il attend des partenaires en mesure de faire des propositions collectives.

Monsieur NAKOULIMA souhaite apporter une précision sur les incohérences soulevées Il faut savoir que la DES demande à la mission scientifique technique et pédagogique de traiter les dossiers de Masters. Cette dernière, précise t-il, en cas de désaccord entre composante donne immédiatement un avis défavorable sans aborder le fond du dossier.

De manière plus générale, il invite les membres du CA à se souvenir que l'UAG est une petite université. L'objectif du LMD ne doit pas être de faire concurrence avec PARIS VI, par exemple, mais d'offrir la chance de se positionner dans des domaines où aucune autre université ne peut travailler.

Monsieur NAKOULIMA analyse ensuite différents aspects du domaine ST pour terminer son propos sur les nombreux parcours proposés. Ceux-ci n'ouvriront pas chaque année, il demande qu'un bilan soit fait annuellement.

Un débat s'engage sur les spécialités écosystème, agrosystème et leurs relations avec les sociétés en milieu tropical. Ces points seront approfondis dans les groupes de travail.

Monsieur NAKOULIMA tient encore à soutenir la spécialité mathématique et modélisation, car le projet s'appuie sur la notion de réseau avec Cuba, Haïti, Argentine, Chili...

Max Louis, Vice-Président du CS, évoque l'évaluation, par le Ministère, des Masters adossés aux équipes de recherche : il rappelle que l'évaluation portera aussi sur les équipes et en particulier leurs publications. Il conseille ainsi pour la spécialité 2 « agrosystème et société dans les milieux tropicaux » un rattachement au domaine LLSHTS.

Monsieur JASOR après avoir évoqué la difficulté d'application de certaines appellations fait état du problème de l'adéquation des projets aux moyens potentiels.

Monsieur DAVIDAS souhaite intervenir sur les domaines en lettres et sciences humaines et notamment sur le caractère incomplet de la mention LEA à laquelle il faut ajouter les options anglais et espagnol.

Il retrace les difficultés liées à cette formation par rapport au LCR, et regrette d'autre part que le directeur du département d'espagnol n'ait pas été consulté. Il précise que l'UAG n'a pas eu la chance de développer les formations LEA et que le LMD permet de clarifier bien des choses. Il croit au développement de cette filière parce que nous avons de grands besoins dans nos pays en matière de traduction et d'interprétariat.

Monsieur LETANG repose la problématique de l'info-com et souhaite savoir si le Ministère accepte trois mentions de Masters dans ce domaine.

Le Vice-Président du CEVU lui répond que le CS dira s'il existe une équipe de recherche comme appui suffisant au Master, le CEVU regardera l'adéquation pédagogique et son contenu et, le CA tranchera. Le Ministère attend de nous une argumentation probante sur chaque dossier.

Monsieur MAURIN précise que les départements d'économie ont débuté leur travail sur les maquettes, il souhaite à ce titre avoir quelques directives pour cadrer correctement cette réflexion.

Le vice-président du CEVU rappelle que les deux conseils ont adopté une note de cadrage sur le L et sur le M. Cette dernière donne toutes les directives utiles pour structurer et organiser les parcours d'enseignements. Il rappelle simplement les instructions du Ministère visant à limiter les cours magistraux lors du 1<sup>er</sup> semestre pour permettre aux jeunes étudiants de se formaliser avec leur université.

Monsieur SALA souhaite revenir sur le domaine des sciences exactes et naturelles et en particulier la mention mathématique et modélisation. Il n'est pas question de donner un commentaire sur le projet, mais il souhaite évoquer la recherche d'excellence et les spécificités de l'UAG dans les domaines qui doivent être développés. Il propose ainsi d'associer les forces de la Guyane pour un projet plus spécifique et plus ambitieux avec une dynamique Caraïbe - Amérique latine.

Monsieur NAKOULIMA l'informe que cette rencontre est prévue.

Le Président trace un rapide bilan des débats tenus ce matin sur le projet du LMD. Il croit nécessaire une coordination au niveau du droit entre les deux UFR. La problématique de l'adéquation entre les projets et les moyens a été longuement abordée, il rappelle une nouvelle fois que le LMD se mettra en place à coût constant. Une autre problématique abordée : l'internationalisation des Masters et les divergences d'approche pour l'info-com, même si des solutions semblent déjà apparaître pour ce dernier point.

Le Président termine son propos sur la réflexion déjà initiée sur les maquettes d'enseignements et rappelle la problématique du rattachement des IUFRM aux Universités souhaités par le Ministère.

*Après quelques mots, le Président suspend les travaux à 13h45 afin de permettre aux élus de se restaurer.*

-----  
*Le Président ouvre la séance à 15h00.*

En introduction à cette reprise, le Président souligne une nouvelle fois que l'esprit même du LMD n'est pas de s'enfermer dans des « tubes ». Il rappelle la vigilance annoncée du Ministère sur cette problématique.

Monsieur BERNABE tient à faire-part du regret qui est le sien de constater la force d'inertie chez différents collègues et souhaite que le Conseil se montre directif. Il dit que le CA a adopté une première approche libérale, il souhaite désormais une phase plus directive sans pour autant aller à l'encontre systématiquement des vœux de chacun.

Monsieur THERESINE, en évoquant le fort taux de triplant en 1<sup>ère</sup> année de DEUG, pose la problématique de la bonne orientation des étudiants et de sa gestion dans le cadre du LMD.

Monsieur SALA souligne l'importance de la complémentarité entre les pôles mais aussi à l'intérieur même des pôles. Un échange s'ouvre sur ce thème avec Messieurs JASOR, NAKOULIMA, MAURIN où chacun apporte son analyse sur le contenu des différentes formations de son domaine. Il en ressort une réflexion sur le rôle du CEVU et ses exigences au niveau des chefs de départements et la coordination obligatoire.

Le Président rappelle que nous travaillons sur l'architecture, et que les différentes étapes permettront d'affiner les réflexions et de répondre aux difficultés non encore résolues. La réflexion doit se poursuivre dans le respect des lettres de cadrage pour éviter tout arbitrage du Ministère.

La notion de complémentarité existe déjà à travers les intitulés, et devra être plus précis et plus explicite dans le contenu. Il ne faut pas oublier, poursuit-il, la possibilité d'avoir des modules communs.

Monsieur BERNABE évoque la multitude des documents édités depuis plusieurs mois et ne comprend pas le maintien à ce jour d'aspects tubulaires. Il demande au Vice-Président de marteler les quelques principes de base de l'architecture du LMD.

Monsieur LECANTE souhaite souligner l'importance des trois objectifs unité, parité, complémentarité. Il y rajoute celui de la réussite de nos différents étudiants.

Monsieur VIRASSAMY demande à ce que la diversité de notre Université soit préservée. Nos enseignements ne sont pas les mêmes, précise-t-il, il y a dans cette université deux grandes écoles professionnelles qui se distinguent : médecine et droit. La formation a une exigence de continuité et on ne peut assimiler des études de droit à d'autres formations, affirme-t-il. D'autre part, la mise en place de parcours cohérents n'implique pas la braderie de ces formations. Il ne peut pas faire autre chose que du droit souligne-t-il.

Monsieur BERNABE réagit aux propos de Monsieur VIRASSAMY en évoquant la formidable évolution de son collègue. Il souhaite néanmoins que ce Conseil donne des consignes pour éviter le tubulaire.

Le Président informe le Conseil que la note de cadrage sera revue en insistant sur un certain nombre de principes de base du LMD. Il rappelle enfin que les études médicales seront aussi intégrées dans le LMD même si cela n'apparaît pas chose facile. En conclusion, le Président tient à rendre hommage au travail exceptionnel fourni par le Vice-Président du CEVU depuis déjà un an et demi.

Le Conseil d'Administration prend donc acte de l'avancée du projet de LMD et du document qui sera adressé à la DES.

#### **POINT 4 : CONTRAT QUADRIENNAL :**

##### **a. Bilan du contrat en cours;**

Le Président rappelle les éléments du bilan à mi-parcours du contrat quadriennal déjà présenté au précédent CA : volet recherche, volet relations internationales, volet politique documentaire et volet NTIC. Il propose aujourd'hui d'aborder : le volet formation continue, quelques précisions sur le volet politique documentaire et enfin le volet enseignement à distance (EOAD).

Il rappelle que pour le 30 novembre doit être adressée, au Ministère, la déclaration de politique générale. Il propose à ce titre de préparer une fiche spécifique pour chaque axe de cette politique.

##### ▪ La formation continue :

La Directrice du SUEPFC, Madame MORAVIE, présente un bilan sur la restructuration et le développement de la formation continue qui s'articulent sur une réforme des statuts de ce service commun intégrant une déconcentration des responsabilités. Le développement des formations vu sous l'angle des moyens humains est freiné faute d'ingénieur de formation sur chaque pôle.

Elle insiste, en conclusion, sur la forte demande émanant des collectivités qui souhaitent une adéquation entre les formations proposées et les attentes des milieux socioprofessionnels notamment dans le domaine de la VAE.

Le Président résume les propos de Madame MORAVIE en évoquant l'absence de culture de formation continue à l'UAG.

En réaction au document transmis sur la Formation Continue, Monsieur SALA souhaite simplement dire que l'intérêt de l'UAG n'est pas de s'opposer aux structures privées de formations.

A ce titre, Monsieur JASOR évoque les sommes astronomiques de la Région destinées à des organismes de formation privée et regrette que l'UAG ne soit pas en mesure de réguler ces flux afin de revenir à une situation plus équilibrée.

Madame MORAVIE rappelle qu'il y a eu une réunion de travail avec la collectivité régionale de Guadeloupe sur ce sujet.

Monsieur BERNABE souligne la pénurie de l'offre de formation en Martinique et souhaite savoir quels pourraient être les freins à un développement.

Madame MORAVIE rappelle qu'avant l'ouverture d'une formation il faut une volonté des différents acteurs : démarchage des futurs formés, des organismes bailleurs de fond et étude des contenus possibles et critère de qualité. L'absence d'ingénieur de formation notamment en Martinique, lui apparaît ainsi comme un grand frein et les correspondants du SUEPFC de ce pôle n'ont pu s'investir à la hauteur des besoins du pôle.

##### ▪ La documentation :

La Directrice du SCD, Madame BERNABE, souhaite compléter la présentation faite par Monsieur FAULE (Conservateur de la BU section Guadeloupe) lors du précédent Conseil d'Administration. Elle précise que le SCD se retrouve dans

plusieurs volets présentés dans le contrat quadriennal, et exprime le regret de n'avoir pu changer l'actuel système d'informatisation du service faute de financement des Régions de Guadeloupe et de Guyane.

Elle précise que l'ouverture à 60 heures a été maintenue grâce à des emplois jeunes qui arrivent au terme de leur contrat ; qu'un travail conséquent a été réalisé sur l'augmentation de l'offre sur la documentation électronique (Consortium COUPERIN) ; que la formation des usagers de premières années a pu être renforcée et enfin que la formation continue des personnels de bibliothèques a pu être maintenue malgré quelques difficultés.

Un court débat s'engage sur les moyens alloués pour permettre l'ouverture et la formation nécessaire à l'usage de la salle multimédia.

- L'enseignement ouvert à distance :

Le Président présente le bilan sur le volet EOAD, transmis par Philippe HUNEL chargé de mission. Ce volet s'articule aujourd'hui essentiellement sur des actions de téléenseignements en présentiel pour notamment la 1<sup>ère</sup> année de médecine et prochainement pour la licence professionnelle patrimoine.

Il aborde l'enseignement à distance intra-UAG et extra-UAG en insistant sur la réussite du « Campus numérique PEGASUS » qui réunit six universités.

Le Président fait part de ses inquiétudes à propos des centres de santé qui n'ont pu être mis en chantier et sur la politique patrimoniale qui ne voit, à ce jour, aucun des projets de constructions concrétisés dans le cadre du « plan U3M ». Il regrette aussi le manque de réactivité en la matière de VAE qui s'explique par une pénurie de personnel.

## **b. Grandes orientations du contrat 2006-2009 ;**

Le Président rappelle que le contrat doit être signé en décembre 2005. En accord avec la DES, le LMD constituera non seulement le 1<sup>er</sup> chapitre de ce contrat mais aussi le fil conducteur. Il précise que seront déclinés ensuite tous les axes de la politique devant permettre la réussite du passage au LMD : le volet TIC, le volet EOAD, le volet relations internationales, le volet documentation, le volet recherche, le sport et la culture seul lien d'échange inter-pôle à ce jour. Il rappelle enfin que le dernier chapitre sera consacré à la refondation de l'Université.

Il signale aux membres du Conseil que ce contrat verra le jour dans le cadre de la LOLF et qu'il nécessite la mise en place d'outils d'évaluation interne et externe.

A l'interpellation de Monsieur BERNABE qui dit regretter l'absence de contributions des collectivités guyanaises dans les projets du SCD, Monsieur LECANTE rappelle les principes de la décentralisation avec le transfert de charges sans moyens supplémentaires. Il souligne que les collectivités sont obligées de décliner des priorités et de faire des sacrifices. Il précise les compétences d'un Département et la contrainte budgétaire du Conseil Générale de Guyane : 85% de fonctionnement, 15% d'investissement.

Monsieur le Vice-Président du CA présente alors un rapide bilan de l'internationalisation des formations, des échanges de l'UAG et, évoque notamment le séminaire de la Gouvernance des universités dans la zone Caraïbe organisé prochainement sur le Campus de Schoelcher.

Le Président, à la demande de plusieurs administrateurs, propose quelques minutes de pause en précisant que les travaux du Conseil se rallongeront en conséquence.

*Le Président suspend les travaux à 17h40.*

-----

*Le Président ouvre la séance à 17h55.*

## **POINT 5 : POINT SUR LA REFONDATION :**

Le Président aborde ce point en rappelant les différentes étapes de la réflexion jusqu'à la présentation au Ministère du document de synthèse acté par le Conseil.

A ce titre, il rappelle que le terme de refondation a été pour la première fois évoqué sous la présidence de Monsieur WILLIAM qui a initié une réflexion sur le devenir de notre Université avec pour point d'orgue les assises, tenues sur le Campus de Fouillole en 1997, intitulées « pour le refondation de notre Université ».

L'un des résultats marquants, en dehors du principe de la duplication et de la délocalisation de certaines formations ou la création du DSI, a été la création des CUR : « organe de réflexion de coordination et de proposition qui a pour mission de réfléchir sur tout ce qui permet la rationalisation et le développement de l'Université dans chacun des pays ». Il participe çà ce titre à la détermination de la politique régionale et l'application de la politique générale de l'Université. Les statuts du CUR ont été adoptés le 22 avril 1998 rappelle le Président.

La poursuite de la politique de déconcentration est un objectif qu'il s'est assigné. Il souligne que ce Conseil a approuvé le contenu de l'actuel contrat quadriennal en particulier quand il est dit que : « l'émergence des CUR a permis de renforcer l'autorité de l'Université mais il s'agit là d'une première étape qui est à consolider ».

Le Président invite tous les membres du Conseil à relire la page 7 de l'actuel contrat quadriennal là où sont définies les quatre étapes de l'extension des compétences organisationnelles et administratives des CUR. Il est aussi précisé dans ce contrat qu'il fallait désigner un chargé de mission à la déconcentration et à la décentralisation. Il rappelle que ce contrat a été signé en novembre 2002, et que dès janvier 2003 le fonctionnement de l'établissement était perturbé par des mouvements de grève sur tous les campus.

Aussi, poursuit le Président, l'accélération du processus de déconcentration était l'une des revendications communes des trois pôles. La réunion du 02 mai 2003, appelée de ses vœux, qui regroupait les trois comités de grève, a constitué un véritable tournant.

En effet, a été réaffirmé au cours de cette réunion la volonté de tous les participants d'œuvrer pour l'unité de l'établissement ainsi que l'attachement au principe de l'égalité de représentation des pôles dans les instances politiques de l'établissement : Bureau du Président et Conseil d'Administration.

Afin de faire de l'UAG une véritable université tripolaire, le CA qui a suivi mettait en place une commission de travail. Le 25 mars dernier, Monsieur CLERGEOT a présenté en Conseil le rapport d'étape de cette commission. Les principes proposés lors des CA précédents avaient été rappelés et déjà actés : l'unité de l'établissement, la reconnaissance de sa tripolarité, la parité de la représentation des pôles dans les instances politiques, une certaine autonomie administrative, financière et pédagogique.

Le Président rappelle ensuite qu'après l'adoption du rapport d'étape par ce Conseil, le CA a donné son accord pour présenter ce dernier à l'autorité de tutelle sous réserve de modifications de forme. La rencontre avec le Directeur-Adjoint du Cabinet du Ministre, Madame PHILLIPE, puis le courrier transmis à la Direction de la DES a permis cet échange.

En attendant les remarques du Cabinet et de la DES, il n'était pas question d'arrêter la réflexion poursuit le Président. Il rappelle que le 25 mars 2004, ce même CA décidait de surseoir à l'examen du règlement intérieur du Conseil. L'un des arguments retenus était la difficulté à délibérer sur un RI du CA alors que le débat sur la refondation n'était pas clos. En attendant les remarques du ministère, le Président a demandé à un groupe de travail de réfléchir sur l'opportunité d'inclure ce texte dans les statuts de l'UAG ou de ceux des CUR.

A la fin du mois de septembre, en l'absence de réponse de la DES et du Cabinet, il a adressé le 27 septembre 2004 un courrier à Monsieur MONTEIL qui a occasionné une audience fixée le 22 octobre dernier. Une présentation directe du document a permis d'insister sur l'urgence pour l'UAG de recevoir des commentaires en raison des élections visant au renouvellement des Conseils prévu en janvier 2005. Le Président retranscrit alors la position du Directeur de l'Enseignement Supérieur (DES), qui affirme attendre notre contrat quadriennal en cours d'élaboration avant de proposer une solution juridique relative à l'organisation de notre établissement dans le cadre de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur de 1984. Le Directeur de la DES a longuement insisté sur la nécessité d'une gestion déconcentrée, sur le principe d'autonomie des pôles, dans le cadre du LMD. Il a souhaité une spécialisation des M par pays et d'avoir plus de souplesse au niveau L.

Le Président a donc informé son Bureau dès le 5 novembre de ces résultats, puis les Doyens le 15 novembre. Il souligne l'absence de remarques de fond de la DES sur ce rapport d'étape. Il note que l'adoption du texte sur les CUR est de la compétence exclusive du CA, mais que ce dernier doit le faire dans le cadre de la loi de 1984. Il souhaite, pour autant, que le principe d'égalité déjà acté par le CA ou tout autre document déjà acté par ce Conseil, notamment celui portant sur la compétence des CUR, ne soit pas remis en cause.

Le Président demande aux membres du Conseil de ne pas tenir compte de l'astérisque porté sur le document. Il fait l'objet d'une discussion antérieure et n'aurait pas du apparaître. Il rappelle que la question fondamentale est de savoir si le texte remis est conforme à celui qui a été acté le 25 mars 2004.

Il faudra après continuer à progresser dans ce dossier car se pose le problème de la reconfiguration du Conseil d'Administration. Il rappelle pour mémoire qu'un rééquilibrage a déjà été opéré sous la présidence de Madame ABAUL, et que nous sommes en mesure de faire des propositions pour une nouvelle configuration du CA qui obéirait aux 2 contraintes

- parité-égalité de la représentation des pôles
- le respect des dispositions de la loi de 1984.

Le débat est ainsi ouvert par le Président:

Monsieur BERNABE rappelle qu'il était à l'initiative du terme refondation préféré à celui de restructuration et que le pôle Martinique avait fait part de sa volonté de n'être plus victime du centralisme de la Guadeloupe. Bien sur dit-il, il ne peut y avoir qu'un seul siège lorsqu'il y a une seule Université.

Monsieur BERNABE se remémore le temps où l'Université avait une lacune administrative. Il rappelle la doctrine qui voulait qu'on évite la pagaille en préservant les secteurs qui fonctionnaient. Il se dit ne pas être un homme d'harasement, mais souhaite que le Conseil prenne la mesure de son étonnement quant à l'article 24-1. Il procède à la lecture de ce passage : « *les personnels de bibliothèque font partie de l'Université (...) faut il imaginer que l'administration centrale ou centralisée passerait de la Guadeloupe à la Martinique* ». Il se dit alors choqué que l'on puisse admettre ce genre d'ajout et regrette cette volonté de mettre de la pagaille dans un dispositif qui fonctionne au mieux que ce qu'on peut attendre de lui.

Monsieur BERNABE parle alors d'administration parallèle et de volonté de casser ce qui marche bien, dans le souci de renforcer le pouvoir du Secrétariat Général. Il formule le constat de l'existence d'un pouvoir politique dans cette université, mais aussi d'un pouvoir administratif. Il rappelle que sans pouvoir administratif nous ne faisons rien, mais qu'est ce que le

pouvoir administratif s'il administre du vide demande t-il. Il considère que le rôle de ceux qui sont auprès du Président doit s'inscrire dans le sens de la politique de l'Établissement et rien d'autre.

Le Président rappelle que cet astérisque n'avait rien à faire là et qu'il s'agit belle et bien d'une regrettable erreur.

Monsieur DURANTY demande à ce que, si le conseil procède à un vote, qu'il le fasse à bulletins secrets.

Monsieur JANKY estime que la DES a donné le ton. Il rappelle la méthodologie des travaux de la commission. Il s'agit ici, poursuit-il, de délibérer d'une façon isolée sur les attributions du CUR. Il dit être alors gêné de devoir se prononcer sur le CUR aujourd'hui, la réflexion ne lui paraissant pas assez mûre.

Il se remémore le contexte politique et administratif à l'origine du début des travaux de la commission et affirme qu'aujourd'hui, l'UAG a changé. Sa vision n'est plus la même et il remercie celles et ceux qui ont tout mis en œuvre pour cela. Il propose ainsi que ce travail soit évalué avant de prendre d'autre orientation organisationnelle, car l'UAG fonctionne bien aujourd'hui.

Pour conclure, il dit que la commission n'a jamais abordé la problématique des Vice-présidents des CUR comme Vice-président d'université et s'étonne que cela paraisse dans le document.

Monsieur VIRASSAMY dit que plusieurs points l'interpellent. Ce fameux article 33 proposé par le Directeur de la DES ne saurait être retenu et il s'étonne du silence de l'UAG sur ce point. Il considère que cette proposition n'aurait même pas dû être étudiée par l'équipe présidentielle et qu'en réaction, le Conseil de sa faculté a émis une motion affirmant que l'unité de notre établissement ne peut être remise en cause par qui que ce soit.

Il se dit très étonné par les propositions sur le statut du CUR, il dit avoir reçu au moins 3 versions différentes. Il s'aperçoit que le document distribué en séance ne correspond pas à celui acté en commission. Il sait aussi que le Vice-président du CEVU s'est autorisé à réécrire ce document en proposant un redécoupage des secteurs électoraux gravement attentatoires aux intérêts des deux facultés de droit et d'économie. Il constate que ce document n'a pas été transmis par voie ordinaire, les Conseils pas saisi régulièrement et que le ministère en aurait déjà une mouture. Il a donc le sentiment que la confiance est interrompue.

Monsieur VIRASSAMY rappelle le contexte des travaux de la commission et rejoint sur ce point le Doyen JANKY. La revendication principale est celle de la gestion de proximité : personnel IATOS, pédagogie, etc... Il constate que la situation aujourd'hui n'est plus la même, que cet établissement va mieux et cela principalement dû aux efforts considérables consentis par le Président. Il s'interroge de savoir si la commission n'est pas aujourd'hui en décalage avec la réalité.

Si le CA était amené à se prononcer sur les statuts des CUR, il estime que cette instance ne peut avoir de compétence pédagogique, jamais et en aucune manière précise t-il. Le CUR doit rester un organe de coordination et l'élection du Vice-président du CUR lui apparaît trop problématique. Il affirme que le Président doit avoir le libre choix de celui qui le représentera sur les pôles.

Monsieur NAKOULIMA rappelle son souci de ne pas modifier ce qui fonctionne correctement et ressent dans ce projet l'amer expérience des enjeux de pouvoir. Il dit qu'aujourd'hui, l'administration générale est apaisée et en ordre de marche, que les composantes ont leur propre conseil pédagogique ou scientifique comme l'UAG dispose du CS, du CEVU et du CA. Il ne comprend donc pas l'intérêt d'ajouter un échelon intermédiaire et rappelle que le périmètre des formations ne correspond pas forcément à celui des pôles.

Il poursuit en affirmant que si l'objectif est de préparer le terrain à l'émergence de trois universités, ce qui ne le choque pas, cela doit être clairement dit. Mais il considère l'unité indispensable au développement de l'enseignement supérieur aux Antilles-Guyane. Il lui semble que les enjeux de pouvoir semblent être les éléments moteurs de la réflexion. Il propose d'attendre la mise en place du LMD et d'adapter ensuite l'organisation de l'UAG.

Madame BERNABE, rappelle qu'au dernier Conseil de la Documentation, l'ensemble du personnel du corps BU des trois pôles s'est ému de la modification qui apparaît dans le document soumis au vote. Ils ont affirmé, poursuit-elle, leur solidarité avec leur Directrice porteuse d'une motion signée par tous les membres de la bibliothèque.

Elle rappelle sa participation depuis plus de 10 ans aux diverses commissions chargées d'améliorer l'organisation de l'UAG (assises, refondation, CUR). A chaque fois, il a été dit que le statut des corps BU était spécifique et ne pouvait être vu sous le même angle que les autres corps. Forte de l'appréciation du rapport du CNE parlant de gestion exemplaire, de sa nomination directe par le Ministre elle ne comprend pas ce revirement. Elle informe le Conseil que son personnel est prêt à engager tout mouvement si ce texte est maintenu.

Madame PIERRE-JOSEPH rappelle qu'elle représente les associations et note le redressement de l'université. Dans ce contexte elle ne souhaite pas de modification dans l'organisation de l'UAG.

Monsieur SAINT-CYR propose au Conseil après les propos échangés, la suppression pure et simple des CUR. Il dit aux membres du Conseil qu'ils oublient l'histoire de l'UAG. Ce document retrace des propositions analysées et discutées pendant des mois, il ne s'agit pas de modifier les choses mais de les conforter poursuit-il. Il annonce que si le Conseil change d'avis, l'atmosphère évoluera nécessairement et qu'un sentiment de défiance renaîtra.

Les concepts mis en place sont extrêmement subtils et fins pour préserver à la fois l'unité de l'université et la vie territoriale de chacun des pôles. Les choses vont mieux parce que ces axes ont été pris, mais si l'existence tripolaire, l'autonomie des pôles ou le principe de l'égalité sont remis en cause, il prévoit de fortes tensions et rappelle que le danger ne se situe pas au sein même de l'UAG mais à l'extérieure avec ses partenaires.

Monsieur HUISSMAN se dit déçu des commentaires de certains doyens et rappelle les limites de l'article 33 pour l'avoir mise en œuvre à l'IESG.

Monsieur DARIBO dit avoir relevé, après l'étude de ce document avec ses collègues étudiants, plusieurs choses choquantes. Ce document va, pour lui, à l'encontre de l'unité et qu'il va créer plus de dysfonctionnement que d'amélioration. Il informe le Conseil que les étudiants proposent quelques modifications dans un document qu'il distribue.

Monsieur THERESINE dit que ce document ne reflète pas la sincérité du travail de la commission. Le problème du personnel de la BU, comme ceux des autres services communs, n'ont pas été abordés volontairement. Il dit avoir toujours annoncé qu'il garderait sa liberté d'appréciation et de critique malgré sa participation à la commission de travail.

Monsieur VALMORIN pense qu'il faut reprendre la réflexion, les travaux de la commission lui apparaissent décalés avec la réalité.

Monsieur DURANTY exprime au nom des élus étudiants, une première crainte qui vise la menace de l'unité de l'université. La mouture aujourd'hui proposée visant une reconfiguration des CUR est sans doute excessive. Il rappelle l'avoir dit en commission et regrette la non-réaction du Conseil lors du dernier CA. Il dit être un étudiant ici, martiniquais tout d'abord inscrit sur le pôle guadeloupéen de l'UAG et que c'est à ce moment qu'il a ressenti son engouement pour l'Université. Il rappelle son engagement sans faille depuis ce jour.

Il avait souhaité discuter sur certains points qui semblaient remettre en question l'unité de l'UAG et regrette que rien n'ait été fait. Il désapprouve les apartés évoquant l'émergence de trois universités si ce projet ne passe pas.

Le Vice-président Etudiant rappelle la réflexion des élus étudiants, la dérive excessivement polaire des travaux de la commission. Il rappelle que ce conseil prépare une organisation qui sera mise en œuvre par une nouvelle mandature et qu'il est nécessaire de mettre en place des règles lisibles et claires pour faire fonctionner l'UAG dans son proche avenir.

Il rédit être déçu par certains membres du CA car il pensait côtoyer des personnages qui, plus jeune lorsqu'il les voyait à la télé lui donnait envie d'arriver un jour à l'Université. Il dit ne pas avoir les mêmes ambitions que certains universitaires, mais que l'Université lui apparaît comme la chance, localement, d'avoir un catalyseur pour son émancipation et que jusqu'à présent même s'il a beaucoup appris, il croit aujourd'hui régresser. Il lui semble en effet être dans un gouffre où la lumière n'apparaît plus. Il propose plus de tolérance, le droit à la différence, afin que soit trouvé un consensus.

Monsieur VIRASAMY dit ne pas refuser de changer les choses parce que l'Université va mieux, mais affirme que les choses ne vont pas mieux par hasard. Il ne s'agit pas de supprimer les CUR, mais des modifications doivent être proposées à ce projet.

Au sujet des éventuelles réactions extérieures et notamment celles des politiques qui pourraient jouer le rôle d'éloignement des pôles et d'éclatement, il appartient au Président d'aller dire à ces politiques que l'Université est autonome et gère sa propre politique en *partenariat* avec les institutions locales.

Monsieur PORTECOP souligne que beaucoup de dossiers sont aujourd'hui traités de manière polaire et ont été retenus car, les collectivités reconnaissent aujourd'hui les représentants locaux à travers les différents CUR. Le Conseil doit marquer une étape dans cette mutation.

Madame PIERRE-JOSEPH souligne l'énorme travail du Président dans la remise en marche de cette Université. Pour préciser son approche, elle dit être partisane d'une évolution de l'organisation de l'UAG, mais elle ne comprend pas l'empressement aujourd'hui ressenti.

Monsieur BERNABE souligne que le Conseil n'a rien compris à la spécificité du personnel BU. Il s'associe aux propos de Monsieur PORTECOP et rappelle son souci de préserver l'unité de l'établissement

Il regrette l'attitude dilatoire des Professeurs NAKOULIMA et VIRASSAMY, car la décision pourrait être prise aux calanques grecques. Il constate encore certaine zone d'ombre, il souhaite savoir si le CA se prononcera sur cette question.

Monsieur HENRY rappelle l'importance de ce débat sur le plan juridique, car la mise en œuvre des principes actés par le Conseil dépendra aussi de cet aspect. Il souligne la première volonté forte du pôle Guyane qui est la parité. Il restera à la mettre en œuvre pour permettre de nouvelles élections en janvier 2005.

Monsieur LOLLIA s'excuse pour sa vision simpliste d'étudiant, cependant il lui semble que le bon équilibre n'est pas encore trouvé pour à la fois éviter l'éclatement de l'UAG ou inversement sa tri polarisation excessive. Il rappelle le document réalisé et distribué par les élus étudiants qui évoquent ces différentes interrogations en proposant des pistes de réflexion.

Madame LALSIE regrette cette forme de mépris évoqué pour les politiques des trois pays. Elle rappelle l'investissement de la Région Guyane dans son Université et formule l'espoir de ne pas ressortir de ce Conseil déçu pour le développement de la recherche et des formations en Guyane.

Monsieur CLERGEOT pense, en réaction aux propos du Vice-Président Etudiant, qu'il n'y a pas lieu d'avoir un tel pessimisme. Il rappelle que la commission prévue pour les CUR n'engage pas la pédagogie mais la vie étudiante et souligne

la volonté de la commission de ne pas aborder pour le moment le problème de la gestion des personnels des services communs. Il regrette que le Conseil se soit focalisé sur les CUR sans évoquer la parité, thème à ses yeux plus essentiel.

Monsieur LAQUITAINE regrette les menaces de divisions si ce texte n'était pas adopté. Il propose de maintenir la réflexion dans les axes proposés mais trop de doutes subsistent pour que ce texte soit aujourd'hui soumis au Conseil. Il formule enfin le regret que ce projet n'inclut pas les éventuelles modifications apportées par la réforme du LMD.

Madame BERNABE évoque les différentes versions et note le renforcement du centralisme administratif pas seulement vers les CUR mais aussi vers l'Administration Centrale. Elle souhaite que le Conseil évoque cette problématique demain et rappelle la motion du personnel de BU. Ce dernier attend la position du CA avant de prendre la décision de fermer ou non toutes les bibliothèques de l'UAG précise t-elle.

Le Président dit regretter cette menace et souhaite disposer de quelques minutes avant de lever la séance. Il rappelle que les membres du Conseil ont eu tout le loisir de s'exprimer sur cette question. Ce texte fait bien l'objet d'un accord, il comprend mal la volonté de certains administrateurs de revenir sur le fond de ce projet. Il rappelle que si les choses vont mieux c'est aussi le cas dans la préparation des Conseils et que chacun a eu le loisir de découvrir ce document en temps utile.

Il souligne l'accord du Conseil sur les trois principes fondamentaux rappelés depuis maintenant plus d'un an à chaque séance du CA. Il insiste sur le fonctionnement tripolaire de l'UAG tant dans le cadre des contrats Etat-Région, que sur la recherche ou le financement de certaines formations.

Le texte proposé par les étudiants n'est pas très éloigné de celui soumis au Conseil. Le Président dit avoir entendu les inquiétudes de chacun, mais souhaite que ce Conseil ne revienne pas sur le principe de parité. Il évoque l'obstacle de la fin de la mandature des élus de l'UAG. Il propose donc avec l'équipe présidentielle et, ceux et celles qui le souhaiteront, reprendre à zéro la problématique de la refondation et souhaite que le Conseil se prononce sur un report des élections au mois de mai afin de faire concorder l'élection du collège des étudiants avec les autres collèges et naturellement permettre à ce Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Sur le problème spécifique du personnel de la bibliothèque, le Président regrette que la Directrice du SCD ne prenne pas compte son point de vue exprimé lors de leur rencontre d'hier matin. Le Président se dit d'accord pour que ce personnel spécifique soit géré par la Directrice du SCD, mais qu'il est nécessaire de discuter encore du cas réservé au personnel ASU et ITRF attaché au SCD.

*Après ces mots de conclusions, le Président suspend les travaux à 20h30.*

-----

*Le 25 novembre 2004, après constat du quorum (43/60), le Président ouvre la séance à 09h30.*

#### **POINT 5 : POINT SUR LA REFONDATION (SUITE)**

Le Président retrace les grandes lignes du débat d'hier et notamment les principes actés d'unité de l'établissement et d'autonomie des pôles. Il rappelle la problématique d'une éventuelle non-décision sur ce dossier et la nécessité de travailler sur les derniers points de discordance.

Afin de poursuivre et de finaliser la réflexion sur ce dossier, le Président soumet aux membres du Conseil la proposition d'un report des élections aux Conseils Centraux de l'UAG du mois de janvier au mois de mai 2005. Cette demande, si elle obtient la majorité, devra être adressée au Ministère pour être validée et vise à ce que ce même conseil puisse délibérer valablement sur cet important dossier.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-049	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.*

Le Président précise qu'un courrier dans ce sens partira dans les plus brefs délais au Ministère. Il souligne que la discussion de l'autonomie des pôles et de l'organisation des CUR fera l'objet de nouvelles réunions de travail qu'il impulsera avec l'équipe qui l'entoure.

Monsieur CELIMENE, sans vouloir relancer le débat, rappelle que la réflexion ne doit pas sortir de la loi de 1984 et du principe de parité. Il souligne préférer le terme équité et développe son argumentaire.

Monsieur NAKOULIMA regrette le pouvoir que ce projet souhaite donner au CUR et les dérives de compétences normalement réservées aux Conseils de l'Université.

Le Président souhaite que le débat ne soit pas relancé.

Monsieur VALMORIN propose de déconnecter la composition des Conseils avec celui des compétences des CUR. Il souligne que les hypothèses de réaction du Ministère, au sujet de la demande de report des élections, non pas été abordés et devront être étudiées par la commission en charge de ce dossier ;

#### POINT 6 : POINTS FINANCIERS :

##### a. Approbation de la Décision Budgétaire Modificative N°3 :

A la demande du Président, l'Agent Comptable présente en détail la DBM N°3 du Budget 2004 qui est arrêtée en dépense et en recettes à 999.529 €. Monsieur VALDEVIT souligne que les crédits sont modifiés de la façon suivante :

- crédits 10 fonctionnement : + 41.229 €
- crédits 30 salaires : + 804.513 €
- crédits 20 investissement : + 153.817 €

Après quelques questions techniques traitées par l'Agent Comptable, Madame BERNABE évoque un très gros problème abordé au Conseil de la Documentation relatif au blocage du port de la Guadeloupe qui ne permet pas les livraisons attendues et donc de traiter les liquidations de fin d'année.

Monsieur l'Agent Comptable lui répond que son service sait aussi s'adapter aux situations exceptionnelles et rappelle le report des crédits engagés, sous réserve de l'accord de l'ordonnateur principal.

Monsieur HUISMAN propose que la date habituelle de ce conseil soit avancée à fin octobre, début novembre pour permettre aux composantes de mieux appréhender cette DBM.

Monsieur l'Agent Comptable en guise de réponse lui précise le coût annuel des conseils : 160.000€. Cette charge financière empêche toute marge de manœuvre poursuit-il.

Monsieur PERROT remercie l'Agent Comptable pour la clarté de sa présentation et évoque les difficultés de l'UFR STAPS au niveau des frais de personnel et de la location des salles sportives qui représentent un dépassement de leur budget initial de 60.000€.

Monsieur l'Agent Comptable évoque aussi le problème des heures complémentaires de l'UFR STAPS. Il propose de restructurer le fonctionnement pour remettre en ordre les priorités de cette composante, et évoque les contacts entrepris auprès des collectivités pour un soutien des formations.

Après quelques compléments d'information, le Président soumet cette DBM à la délibération du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-050	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Le CA approuve à l'unanimité moins une abstention la DBM présentée ce jour.*

##### b. Discussion et approbation du budget primitif 2005 :

Le Président aborde l'aspect politique du Budget d'une université. Le Budget est l'acte le plus important de la gestion financière de l'établissement car il permet de répartir les moyens entre les composantes mais également parce qu'il représente le fruit d'une politique et une réflexion commune que les administrateurs ont mise en œuvre.

C'est avant tout un acte politique présenté par l'ordonnateur précise le Président. Il évoque à ce titre les difficultés financières et le travail entrepris depuis 2002. Une crédibilité auprès des fournisseurs et des institutions politiques est désormais retrouvée. Le Budget 2005 a été préparé avec le même objectif, cet effort financier est indispensable pour arriver à convaincre la tutelle et nos partenaires institutionnels de nos difficultés. Cette transparence a permis de chiffrer notre déficit structurel et de le faire admettre par la DES. Le Président souhaite que cette reconnaissance se transforme rapidement en acte.

Il rappelle au Conseil que le calendrier de la préparation budgétaire a été avancé d'un mois, ce qui a constitué un handicap sérieux. Mais le poids financier des Conseils est tel, qu'il était impossible de programmer deux CA avant la fin de l'année. Il évoque la lettre de cadrage générale discutée lors du précédent Conseil de juillet et suivie par une lettre de cadrage détaillée transmises aux composantes de l'UAG.

Le Président présente ensuite le contexte de la préparation du Budget qui se déroule en pleine négociation de la DGF de l'UAG et dans la perspective de la mise en place de la LOLF.

Il souligne l'attention particulière qui a été portée sur la maîtrise de notre gestion, même si cette action peut parfois apparaître comme ingrate lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux multiples difficultés de l'établissement. Cette action explique la présentation d'un Budget primitif qui repose sur des chiffres connus et vérifiés, précise le Président, les DBM successives permettront de mettre à niveau l'ensemble des comptes au cours de l'année.

Le Président rappelle enfin la priorité fixée pour assurer le déroulement normal du fonctionnement de l'Université : propreté, sécurité, l'éclairage et la climatisation. Il précise les efforts considérables effectués sur le budget de l'Administration Générale. Sur la maîtrise des emplois, il souligne la centralisation de la gestion des emplois gagés et des heures

complémentaires. A ce titre, il informe le Conseil qu'il a demandé une étude précise sur les heures complémentaires payées en 2003 et 2004, car il lui paraît impensable de se retrouver en fin d'année avec des charges dépassant nos possibilités financières sans en connaître parfaitement les raisons.

En conclusion, le Président évoque un budget à la hauteur de nos moyens c'est-à-dire insuffisant. Ce budget est primitif et nous attendons des ressources supplémentaires. Il formule l'espoir de voir les collectivités s'engager financièrement encore d'avantage.

Avant d'aborder l'aspect technique du Budget 2005, l'Agent Comptable tient à remercier chaque membre du Conseil et annonce sa dernière présence à ce Conseil et donc sa dernière présentation de Budget pour l'UAG. Après un bref historique de son action, il souligne les différents efforts effectués sous l'impulsion du Président pour redresser cet établissement.

Plusieurs administrateurs témoignent de leur satisfaction, dont Monsieur BERNABE qui juge ce départ regrettable au moment où il commençait à apprécier l'Agent Comptable et Madame CARTON qui remercie officiellement l'Agent Comptable pour l'attention portée aux difficultés de l'UFR STAPS.

Il présente techniquement le Budget 2005 et commence par un commentaire sur les moyens de l'université, et plus particulièrement sur la dotation globale de l'université. Le diaporama qui est proposé montre que les dotations ne couvrent pas les besoins à minima.

L'université doit faire face à un déficit structurel important (environ 1,7 millions €) et doit s'appuyer sur ses partenaires locaux pour assumer ses missions.

A la suite de cette explication, le budget est présenté au conseil. Il est équilibré en dépenses et recettes à 12.094.512 € dont 6.684.534 en crédits 10 fonctionnement incluant 300.000 € de crédits d'amortissements, 2.214.421 en crédits 20 investissement, et 3.495.657 en crédits 30 salaires. Les types de crédits représentent les masses limitatives votées par le conseil.

Le Président soumet à la délibération le Budget 2005.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-051	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Le Conseil adopte le budget à l'unanimité*

Afin de faciliter la poursuite des opérations déjà engagées en 2004 sur l'exercice 2005, le conseil d'administration sur proposition du Président, décide d'autoriser le reports des crédits non consommés aux principes suivants :

- Report global des crédits de l'UB Recherche. ;
- Report global des crédits de l'UB Patrimoine ;
- Report des crédits 30 : salaires des composantes ;
- Reliquats des crédits 20 : investissements engagés non mandatés des composantes.

Ces reports seront présentés avec la DBM1 du budget 2005.

Après plusieurs interventions soulignant les différentes difficultés pour subvenir aux besoins de l'établissement, le Président soumet ces reports à la délibération du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-052	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Les membres du Conseil approuvent ces reports à l'unanimité.*

**c. Décharge de responsabilité :**

L'Agent comptable souhaite que le Conseil se prononce sur une décharge de responsabilité à l'encontre du régisseur de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques de la Guadeloupe après un vol de nuit, de la régie de cette composante, pour un montant de 131,25€.

Le Président soumet cette décharge de responsabilité à la délibération du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-053	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Cette décharge est approuvée.*

**d. Approbation de tarifs de l'UAG :**

Pour les tarifs de locations de salles, Monsieur HUISMAN souligne que la salle de travaux pratiques ne se loue pas mais qu'elle est mise à disposition de partenaire dans le cadre de convention.

Le Président soumet les tarifs de locations de salles à la délibération du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-054	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Ces différents tarifs sont approuvés.*

Les autres tarifs (de photocopies, les abonnements aux revues du GEREC et les stages, etc...) sont abordés et amendés par le Conseil. Le Président précise que ces tarifs seront envoyés aux différents responsables de l'UAG pour mémoire, il soumet ces tarifs à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-054(bis)	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Ces différents tarifs sont approuvés.*

*Le Président suspend les travaux à 11h55.*

-----

*Le Président ouvre la séance à 12h15.*

**e. Approbation de sorties d'inventaire :**

L'Agent Comptable présente la liste de matériel obsolète de l'UFR de Médecine et du SCUIO-IP reprenant la liste des sorties d'inventaire : photocopieurs, machines à écrire, écrans, unités centrales, téléphone fax, clavier.

Le Président soumet ces sorties d'inventaire à la délibération du Conseil qui l'approuve.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-055	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

## POINT 7 : POINTS JURIDIQUES :

### a. Contrats de travail et conventions :

Le Secrétaire Général présente l'ensemble des conventions soumises pour informations aux membres du Conseil. Seule la convention entre l'UAG et la médecine du travail de Cayenne nécessite une délibération du CA.

Après une série de questions-réponses permettant de compléter les informations relatives aux conventions présentées, le Président soumet la convention UAG - Médecine du travail de Cayenne à la délibération du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-056	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Le Conseil approuve à l'unanimité les conventions présentées ce jour.*

Le Secrétaire Général présente le tableau des emplois, soit 41 contrats sur Budget d'Etablissement. Il précise que ce tableau est une émanation des logiciels GESPER & PAPAYE, respectivement logiciel de ressources humaines et de payes de l'établissement, conformément à la demande du Conseil. Ce tableau reprend la liste des contrats soumis pour information aux membres du Conseil, ainsi que 7 contrats supérieurs à 5 mois exclus de la délégation donnée au Président et qui nécessitent l'approbation du Conseil.

Après une série de questions-réponses, le Président soumet ces 7 contrats à la délibération du Conseil qui les approuvent.

Madame MORAVIE s'étonne de la mauvaise affectation géographique de certaines personnes (pôle universitaire) et du fait que certaines apparaissent avec un indice et d'autres par rémunération horaire.

Monsieur HANOT rappelle que ce tableau est une extraction du logiciel de ressources humaines qui ne reconnaît, pour le moment, que le critère de l'Unité Budgétaire qui elle-même est rattachée au siège social de la composante ou du service commun, d'où les affectations géographiques budgétaires.

A la question de Monsieur JASOR souhaitant savoir si pour les personnes identifiées Administration Générale, s'il s'agit effectivement de collègue émanant de ce service ou s'il s'agit d'affectation budgétaire, le Secrétaire Général lui répond que ces contrats concernent des affectations budgétaires uniquement.

Le Président soumet ces 7 contrats à la délibération du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-057	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Le Conseil approuve ces contrats à l'unanimité.*

### b. Proposition et approbation de la procédure relative aux conventions :

Le Secrétaire Général Adjoint présente le circuit permettant la validation des conventions soumises à l'approbation du Président de l'Université. Elles seront présentées pour avis à la Division des Affaires Générales et Juridiques (DAGJ), signées par le Président et la ou les partie(s) co-contractante(s), soumises à l'Agent Comptable pour autorisation et classées à la DAGJ.

Monsieur THERESINE souligne la nécessité de soumettre les conventions des composantes à la composante concerné avant d'être validée par le Président et demande que soit supprimer dans le paragraphe concerné l'expression « en générale ».

*Après une série de questions-réponses, le Président soumet à la délibération du Conseil la présente procédure, qui est approuvée.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-058	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

### c. Proposition et approbation du règlement intérieur de l'achat public :

Le Secrétaire Général Adjoint, après avoir rappelé la réglementation, présente la notion de procédure adaptée et le règlement interne de l'achat public (RIAP) qui en découle. Ce règlement, sous la forme de 8 articles, concerne les règles du jeu à appliquer pour les achats de fournitures et de services d'un montant inférieur à 90.000€ et pour ceux de travaux inférieurs à 150.000€.

Le Secrétaire Général Adjoint présente d'autre part la proposition de création d'une cellule des marchés publics composée comme suit : des 3 Vice-Présidents des CUR, 3 responsables administratifs des CUR adjoints au Secrétaire Général, 3 personnels du service technique (1 par pôle), 1 personnel du service juridique.

Monsieur NAKOULIMA évoque la difficulté de mise en pratique de ce RIAP et la difficulté de bénéficier d'au moins trois devis.

Dans ce cadre Monsieur HUISMAN souhaite savoir si le simple fait d'effectuer la demande suffit comme pièce justificative en cas de non-réponse des entreprises.

A défaut de réponse, Madame le Secrétaire Générale estime qu'à minima la demande effectuée pourrait servir de justificatif.

Monsieur SALA évoque la possibilité de disposer de catalogue, ces derniers faisant office de devis.

Le Président soumet à la délibération du Conseil le présent RIAP et la proposition d'une création d'une cellule des marchés publics.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-059	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.*

### d. Election, sur proposition du CUR de la Guadeloupe, du Directeur du CRI-G :

Le Président procède à la lecture de la proposition du Conseil Universitaire Régional de la Guadeloupe, séance du 18 novembre 2004, transmise par le Vice-Président du CUR, Monsieur Didier BERNARD et qui stipule : « dans le respect de l'article 5 des statuts des Centres de Ressources Informatiques ( CRI), j'ai l'honneur de vous proposer la candidature de Monsieur Paul SARLAT, Ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> Classe, à la direction du Centre de Ressources Informatiques de la Guadeloupe. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le Conseil du CUR de la Guadeloupe (...) ».

Monsieur PORTECOP apporte tout son soutien à cette candidature qui répond à une demande forte du pôle Guadeloupe pour stabiliser la direction de ce CRI.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-060	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.*

### e. Approbation de la modification du statut :

- Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'aide à l'Insertion Professionnelle des étudiants (SCUIO-IP) :

Madame BERCION, directrice du SCUIO-IP, procède à la présentation du statut de ce service et notamment ses différentes missions, son organisation, son fonctionnement et la composition de son Conseil.

Elle propose quelques précisions : pour l'article 3 titre 1 dispositions générales, « étudiants, étudiants handicapés, salariés, étrangers, etc... » au début de la parenthèse ; dans ce même chapitre concernant le tutorat elle invite le Conseil à ne pas prendre en compte l'erreur de forme qui sera corrigée ; chapitre 3 article 11, suite aux propositions d'un précédent CA, relatifs aux sources de financement du SCUIO-IP « ...auxquels s'ajoutent des droits secondaires universitaires perçus des étudiants s'inscrivant dans des diplômes universitaires ».

*Après une série de questions-réponses, le Président soumet au Conseil les présents statuts qui sont approuvés à l'unanimité.*

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-061	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

- UFR Lettres et Sciences Humaines : département pluridisciplinaire de Saint-Claude et en conséquence, celle du statut de l'UAG :

Le Vice-Président du CEVU présente le projet du Département Pluridisciplinaire de Lettres et Sciences Humaines nouvellement créé sur le site de Saint-Claude en Guadeloupe. Ce projet a été approuvé en sa séance du jeudi 14 octobre 2004 par le Conseil de la Faculté. L'article 6 qui stipule que « les sujets et les modalités d'examens sont identiques pour les différentes UE ou S/UE dispensées sur le pôle Martinique et sur le pôle Guadeloupe » soulèvent plusieurs interrogations des membres du Conseil. Cet article apparaît comme une restriction à la gestion administrative et pédagogique de ce département pour les uns, mais nécessaires pour d'autres.

Après un débat et une série de questions-réponses, le Président soumet ces statuts à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-062	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	13
	Contre	06
	Pour	24

*La délibération nécessitant la majorité simple des membres du Conseil, cette proposition de statuts n'est pas validée.*

Le Président informe les membres du CA que ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Au vu du temps imparti, le Président propose de reporter deux points de l'ordre du jour, à savoir : la proposition et l'approbation des demandes d'associations pour un rattachement de leur siège social à l'UAG et le point sur le Consortium Couperin.

#### **POINT 8 : MOTION DE L'UFR SJE DE LA GUADELOUPE:**

A la demande du Président, Monsieur MAURIN présente la motion de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques relatif à la réhabilitation des bâtiments, la construction du bâtiment de recherche et l'aménagement de l'espace de l'UFR. Il insiste sur les difficultés rencontrées par le personnel et les étudiants.

Le Président rappelle les obstacles rencontrés sur la réhabilitation des différents bâtiments du campus de Fouillole liées à la défaillance des entreprises sélectionnées. Il évoque d'autre part les différents problèmes de fonciers du site. La proposition est faite d'étudier le déplacement des préfabriqués (Maison de l'Etudiant) afin de dégager du foncier.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-063	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

*Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité et confie au Président la charge d'en assurer le suivi.*

#### **POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES :**

- Modification des projets CPER de la Guyane :

Le Vice-Président du CUR de la Guyane informe le Conseil des légères modifications apportées au projet CPER concernant le bâtiment prévu à la vie étudiante : augmentation de 150m<sup>2</sup> de la surface initialement prévue. Le projet CPER relatif au bâtiment de la recherche quant à lui est modifié dans son plan de financement, le CNRS souhaitant participer financièrement à hauteur de 100.000 €.

*Le Conseil approuve ses modifications à l'unanimité.*

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-064	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

- 2 Projets CPER de la Guadeloupe :

Le projet relatif à la modélisation mathématique de phénomènes liés à la dengue est présenté aux membres du Conseil avec un plan de financement en millions d'€ TTC de 0,069 dont Etat : 0,041, Ministère Recherche : 0,041 et FEDER :0,028.

Le projet relatif à la mise en place d'un réseau régional en mathématiques est présenté au membres du Conseil avec un plan de financement en millions d'€ TTC de 0,142 dont FEDER : 0.06106 (43%), FIDOM : 0,03969 (32%) et UAG : 0,03550 (25%).

Délégation du Conseil d'Administration N° 2004-065	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

Le Conseil examine rapidement quelques questions diverses dont le problème des transports en commun qui fait l'objet d'un communiqué des élus étudiants du Conseil d'Administration qui souhaitent attirer l'attention sur les difficultés de plus en plus marquées vécues par les étudiants du pôle Martinique en matière de transport et plus singulièrement concernant les dessertes Fort-de-France/Campus de Schoelcher et les dessertes intra-communales sur le territoire de la municipalité de Schoelcher.

*Après quelques mots de conclusions, le Président lève la séance à 14h40.*